

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique unique se déroulera dans les mairies de BERTHOLENE et de BOZOULS du **15 février 2016 au 18 mars 2016**, 17 heures inclus, sur la demande présentée par la société VENTS D'OC CENTRALE D'ENERGIE RENOUVELABLE 12 en vue d'être autorisée :

- à construire et exploiter, une centrale éolienne de 6 aérogénérateurs sur le territoire de la commune de BERTHOLENE,
- à construire un poste de transformation électrique sur le territoire de la commune de BOZOULS

Les pièces des dossiers, l'étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale ainsi qu'un registre d'enquête seront déposés dans les mairies de BERTHOLENE et BOZOULS afin que le public puisse en prendre connaissance sur place aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Monsieur Jean-Louis BAGHIONI désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire ou M. Bernard BRIANE désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, sera présent pour recevoir les observations du public les jours suivants :

* à la mairie de BERTHOLENE :

- lundi 15 février 2016 de 9 heures à 12 heures
- mercredi 24 février 2016 de 14 heures à 17 heures
- samedi 5 mars 2016 de 9 heures à 12 heures
- mercredi 9 mars 2016 de 14 heures à 17 heures
- vendredi 18 mars 2016 de 14 heures à 17 heures

* à la mairie de BOZOULS :

- lundi 15 février 2016 de 14 heures à 17 heures
- mercredi 9 mars 2016 de 9 heures à 12 heures
- vendredi 18 mars 2016 de 9 heures à 12 heures

Les observations, peuvent également être adressées par correspondance au commissaire-enquêteur à la mairie de BERTHOLENE ou de BOZOULS et être reçues jusqu'au 18 mars 2016, 17 heures, dernier délai.

Toute information sur le dossier peut être obtenue auprès de la société VENTS D'OC CENTRALE D'ENERGIE RENOUVELABLE 12, 14 rue Bourrely 34000 MONTPELLIER. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de l'Aveyron - BP 715 - 12007 RODEZ CEDEX.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dans les mairies de BERTHOLENE et BOZOULS, à la préfecture de l'Aveyron (DCAME-SCAE3) ainsi que sur le site internet des services de l'Etat « www.aveyron.gouv.fr » pendant un an à compter de la date de la clôture de l'enquête.

A l'issue de la procédure, le préfet de l'Aveyron statuera sur la demande par arrêté préfectoral, soit d'autorisation assorti de prescriptions soit de refus.

Le préfet
Pour le préfet
Le secrétaire général



Sébastien CAUWEL